

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2019

Présents :

BORIOS O - CADENA J - ROUSSEAU L – SICART M – OLIVARES S – ABRIOUX C –
GERVASI A – DARLY T – GILANT Y – ADRAGNA J – MIGNARD C

Absents : ANCELY N – MARTEL C – LIGNERES G – TISSEYRE C

Secrétaire : MIGNARD Christian

1 – DECLASSEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE 168^E3 ET CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire expose l'opération de déclassement de la RD 168^E3 du PR 0+000 au PR 0+375, soit un linéaire de 375 ml et le classement de cette section de route dans le domaine public communal. Cette démarche étant nécessaire suite à une erreur de classement commise dans les années 80.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

2 – ADHESION DE LA COMMUNE A HERAULT INGENIERIE :

Monsieur le Maire propose d'adhérer à Hérault Ingénierie et précise que cette nouvelle agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – REGLEMENT DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement concernant les conditions d'utilisation de la salle socioculturelle. Ce document a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la nouvelle salle socioculturelle, ainsi que le prix de la mise à disposition.

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

4 – PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de parc éolien porté par la société WOLKSWIND, sur le secteur des « Boutenagues ».

Ce projet étant de nature à porter atteinte au patrimoine et à l'économie de notre commune, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le projet de parc éolien porté par la société WOLKSWIND.

La séance est levée, il est 21 H 20.